



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 12 septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de LARRÉ, convoqué le 05 septembre 2025, s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Madame Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Claudine LE BRUN, Hervé GUILLON-VERNE, Nathalie DELBOS, Lydie HAMON, Thierry DELRIEUX, Estelle TIDU, Elisabeth BOITET, Patrice KNUCHEL, Johann JAFFRELOT

Absents et excusés : Loïc HANS donne pouvoir à Hervé GUILLON-VERNE

Absents (sans pouvoir) :

Nombre de conseillers en exercice : 12	Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Thierry DELRIEUX

1- Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2025,
- Délibération tarif spécial cantine (repas non fourni),
- Délibération décision budgétaire modificative n°1 – La Locomotive,
- Rapport d'activité 2024 Morbihan Energies,
- Centre-bourg : point des travaux définitif des subventions et inauguration,
- Végétalisation de la cour d'école,
- Point rentrée scolaire et cantine (fourniture pain/ Les Miches de Larré),

Informations et questions diverses :

- Logements Aiguillon « Le Domaine des Landes » remise des clés et demande d'un particulier,
- Point centrale panneaux photovoltaïques couverture jeux de boules,
- Point propriétés abandonnées (rue Saint-Aignan et rue du 19 mars),
- Point divers

Comptes-rendus des différentes commissions et comités :

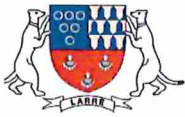
Compte-rendu du 9 juillet 2025 :

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2025. Le procès-verbal du 9 juillet 2025 n'ayant reçu aucune observation, a été approuvé à l'unanimité.

Restauration scolaire : tarif spécifique de présence d'un enfant apportant son repas

Mme le Maire informe les élus qu'une délibération pour la mise en place d'un tarif spécifique est nécessaire concernant les familles dont l'enfant souffrirait d'allergies alimentaires, de problème d'oralité ou autres imposant l'apport d'un panier repas au sein du restaurant scolaire.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 1€.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de ce tarif spécifique de 1€.

Ce tarif est applicable à partir du 1^{er} septembre 2025.

Morbihan Energies : rapport d'activités 2024

M. Knuchel expose le rapport d'activités de Morbihan Energies. Il y a peu de modification sur 2024. Une baisse de 64 agents contre 66 auparavant. Une augmentation de 5739 usagers par rapport à 2023. Ainsi que la modernisation du réseau électrique en constante évolution.

Transition : pilotage à distance des éclairages publics. Borne de recharge en développement.
Photovoltaïque : aide aux collectivités afin de diversifier leurs sources d'approvisionnement.
Numérique : acquisition plateforme numérique pour la gestion des données.
Progression de la communication.

Morbihan Energies a reçu un nouveau label (voir drive)

Focus Larré : 563 utilisateurs (voir données techniques sur le drive)

Centre-bourg : point travaux, tableau définitif des subventions et inauguration

M. Guillon-Verne fait un point sur les dernières informations concernant les travaux du centre-bourg. Les places de parking (2) créées Rue des Hortensias situées à droite de la chaussée dans le sens de la descente, soulèvent quelques interrogations en termes de sécurité et d'accès. En effet, les places ne permettent pas au passager d'un véhicule de s'extraire une fois garé et la visibilité en bas de la rue, à gauche, est mauvaise. Il est proposé de modifier le sens de circulation, soit un sens unique dans le sens de la montée et la création des trois places de parking sur la droite afin de remplacer les places existantes. Un devis a été effectué en ce sens et s'élève à 10 838€.

Certains élus ne trouvent pas nécessaire de dépenser de nouveau une telle somme.

Mr JAFFRELOT signale que l'emplacement gêne les personnes qui vivent aux abords des places déjà créées et que cela peut poser problème à long terme.

M. Guillon-Verne propose de demander un second devis en laissant les places actuelles en l'état afin de réduire le coût.

M. KERRAND insiste sur la sécurité en dépit du tarif proposé et évoque la possibilité d'ajouter un rack à vélo ou autres à cet emplacement.

Mme DELBOS précise que même si la dépose est retirée du devis celui-ci sera plus cher car la commande de nouveaux pavés pour trois places sera plus élevée.

Mme le Maire demande à ce qu'un nouveau devis soit établi.

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour ; 3 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide de laisser tout pouvoir à Mme le Maire une fois le nouveau devis établi.

Chasses roues : M. Guillon-Verne évoque cette problématique. En effet, une fois garés, les véhicules dépassent sur la voie de circulation. Id Verde facture 725€ le déplacement des chasses roues.

Potelets à mémoire de forme : afin d'éviter que les véhicules roulent sur les parties piétonnes car la chaussée est plus fragile que la route un devis d'environ 700€ pour les deux potelets a été transmis.

Garde-corps : les plans concernant l'installation des garde-corps sur le mur situé autour de l'église sont présentés à l'assemblée permettant de visualiser le projet. Ces garde-corps permettront de sécuriser les administrés aux abords de la route.

L'ensemble des voies de circulation seront ouvertes d'ici le 21 septembre. Il y a une petite semaine de retard sur les travaux.



Mme Delbos a remarqué des tâches ressemblant à de rouille devant l'église (partie route) et demande à ce que l'entreprise effectue le nettoyage.

Mme le Maire propose de faire un point financier concernant le coût des travaux ainsi que les subventions en cours. La subvention concernant les amendes de police devrait s'élever à environ 37 000€. Le taux d'auto-financement est de 35% pour la globalité des deux premières tranches. M. Kerrand indique que la commune récupère environ 16% de la TVA.

Inauguration centre-bourg : Mme TIDU a préparé le carton d'invitation. L'inauguration aura lieu le vendredi 24 octobre à 10h30. Rendez-vous devant la mairie.

Ecole : végétalisation de la cour d'école

Mme le Maire rappelle que les travaux relatifs à la végétalisation de la cour de l'école et exécuté par les services techniques, ont débuté durant l'été.

Des photos sont diffusées afin de montrer l'évolution des travaux. Création et mise en place de bancs, création d'un parcours de motricité...

Mme le Maire détaille les plantes qui ont été choisies en lien avec les services techniques et un pépiniériste pour végétaliser la cour de récréation.

La MFR a été sollicitée pour aménager le reste de la cour d'école. Seuls les matériaux seront à la charge de la commune. Création d'un théâtre de verdure permettant de faire classe en extérieur, jardinières de tailles différentes permettant aux grands comme aux petits d'en profiter. Les élèves de la MFR construiront les éléments dans leur atelier et viendront installer le tout à l'école.

Mme TIDU et Mme DELBOS souhaitent que le garde-corps devant être installé au niveau du théâtre de verdure soit retravaillé afin d'éviter que les enfants puissent y grimper.

Ecole : point rentrée scolaire et restauration (fourniture pain/ Les Miches de Larré)

Mme DELBOS informe les élus que les deux nouveaux agents de la cantine scolaire sont bien intégrés.

Le pain : un test sera effectué la semaine prochaine avec le pain des Miches de Larré afin de voir si les enfants s'adaptent bien à ce pain spécial. Si le test est convaincant, il sera proposé de passer commande avec cet artisan une, deux voire trois fois dans la semaine. Cela permettrait de faire travailler un artisan de la commune.

Budget La Locomotive : Décision modificative n°1

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la location du local commercial auprès de la société Anjou Shop s'est soldée par une créance éteinte. Cette dépense n'étant pas prévue au budget il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement dépenses		
Chap 65	6542 - Créances éteintes	+210€
Chap 66	66111 - Emprunts	-210€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, APPROUVE, la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe La Locomotive pour l'exercice 2025.

AUTORISE, Mme le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.



Récolement des archives :

Madame le Maire rappelle que le récolement des archives doit avoir lieu à chaque changement d'équipe municipale.

Un devis a été demandé au Centre de Gestion pour un montant de 640€ HT.

Le devis sera validé afin de procéder au récolement avant la fin du mandat.

Informations :

Logements Aiguillon : (logement 06TR3 voir plan) Le locataire du logement 06T3 souhaite pouvoir jardiner sur la petite parcelle accolée à son logement et appartenant à la commune. N'étant d'aucune utilité pour la commune, Mme le Maire a rédigé une convention de mise à disposition de ce terrain, à titre gracieux, en précisant les modalités d'utilisation.

Panneaux photovoltaïques : Terrain jeux de boules

Mme le Maire rappelle les échanges qui ont eu lieu avec QC Energies.

A ce jour, le projet n'est pas viable car il entraînerait des coûts élevés et une rentabilité moindre.

Néanmoins, le projet n'est pas abandonné.

-Mme le Maire informe les élus des nouvelles concernant la vente du terrain de M. Daudans : Les travaux débuteront le 1^{er} octobre. Un permis modificatif a été déposé car le permis initial prévoyait en plus des 13 logements sociaux, deux logements en accession à la propriété. Le promoteur a décidé de réunir ces deux parcelles en une seule et de vendre le terrain viabilisé libre de constructeur.

-La vente de la maison située 23 rue du 19 mars 1962 est en attente de signature.

-L'habitation située 3 lotissement St Aignan : Mme le Maire a tenté à plusieurs reprises, de joindre la sœur du défunt afin qu'un nettoyage des lieux soit effectué cependant elle n'a pas été réceptive. Le notaire a également été contacté cependant à ce jour, il n'a pas donné suite.

Restauration scolaire : Mme le Maire informe que le sèche-linge de la cantine est en panne. Les frais relatifs à la réparation s'élèvent à 460€ (revoir tarif). Il est proposé d'en acheter un nouveau. Dépense validée par les élus.

Feu d'artifice : Mme le Maire rappelle que le feu d'artifice a été annulé en raison des risques météorologiques. Elle propose de le remettre au 13 décembre après les festivités de la soirée de Noël afin de clôturer la soirée.

Mme DELBOS évoque la réunion Festi-Môme à laquelle elle a assisté : La billetterie passe à 4€ contre 3 précédemment. Il n'y a plus de bâche de communication disponible.

A l'occasion de l'activité crêpe qui aura lieu sur la commune, il est proposé que la commune apporte les boissons afin de répondre à la demande sur l'organisation d'un Festi-goûter.

Estelle TIDU :

- Un atelier Cyanotype a été organisé dans le cadre des mardis de pays. 12 personnes y ont participé.
- Animations Pokémon mise en place jusqu'à la fin de l'année.
- Atelier tricot avec 1 bénévole le 4 octobre à la médiathèque.



- Ouverture de la saison culturelle à l'Asphodèle le 26 septembre.

Flash info : faire part des informations à communiquer d'ici le 25 septembre (broyages, dates diverses...)

Thierry Delrieux signale que le robinet de la buvette du foot est cassé, il faut le changer.

Il y a un panneau à déplacer concernant le lieu où il est possible de jouer à la pétanque car cela abîme le terrain du jeu de boules bretonnes.

Mme le Maire informe également que les jeunes ont demandé la possibilité d'installer un bouton pressoir proche du city afin de permettre aux enfants de boire lorsqu'ils sont sur place.

Mme le Brun :

La préparation du Loto avec les aînés est en cours et aura lieu le 7 octobre.

Repas des aînés organisé le 25 novembre.

La réunion concernant les Jeux de Lanvaux aura lieu le mercredi 17 septembre. Les jeux se dérouleront le 4 juillet à Larré.

Alcome : lorsque le contrat sera signé, la commune percevra 0.50€ par habitants. Mise en place des cendriers prochainement et la date de signature de la convention est à définir.

M. JAFFRELOT : A Kerplat les branches gênent la circulation des tracteurs. Il faudrait demander à Questembert Communauté d'intervenir et d'élaguer ces branches.

M. KERRAND : La boîte de l'espace est l'entreprise qui a été choisie pour travailler sur le PLUi. Un travail de zonage a débuté. Le cabinet intervient dans chaque commune afin d'effectuer un état des lieux. L'intervention aura lieu le 24 septembre sur la commune. Mr Kerrand précise que la commune doit conserver ses parcelles afin de ne pas être pénalisée dans l'avenir sur d'éventuelles constructions.

Mme TIDU évoque les difficultés liées aux transports vers les différentes communes telles qu'Elven, Questembert... cependant Questembert Communauté n'a pas la compétence des transports car celle-ci est gérée par la région. Elle propose de créer un groupe de travail afin de trouver des solutions à cette problématique.

DATES :

Conseils municipaux : vendredi 24 octobre et vendredi 12 décembre 2025

Vœux du Maire : 11 janvier 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 22h40.

Le secrétaire de séance,

M. Thierry DELRIEUX

Madame le Maire,

Mme Simone MALVILLE